

**PLAN D'ÉTUDES**  
**BACHELOR**  
**ESPAGNOL**  
**PROGRAMME D'ÉTUDES À 30 CRÉDITS ECTS**  
2023

### 1. Base légale

Le présent plan d'études s'appuie sur le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines* [Règlement bachelor/master du 8 mars 2018].

### 2. Description du programme

Le Département d'Espagnol offre des enseignements qui couvrent les diverses littératures de l'Amérique hispanophone (y compris les États-Unis) et de la Péninsule ibérique. Il accorde une attention particulière aux rapports entre littérature et sciences humaines ainsi qu'à l'apport des études interdisciplinaires. La philologie hispanique aborde l'étude de la langue, de la littérature et de la culture de l'Espagne médiévale ainsi que la tradition manuscrite des œuvres et de leur place dans l'histoire de la culture occidentale. La formation proposée correspond, donc, aux bases locales de la culture hispanique et aussi au contexte international (voire même transcontinental) qui constituent son histoire et sa réalité actuelle.

### 3. Objectifs de formation

Le *programme d'études de bachelor à 30 crédits ECTS* a pour objectif de donner un aperçu de la littérature, de la langue et de la culture hispaniques, en tenant compte des différentes régions qui la composent et de leurs liens séculaires. Il privilégie une approche historique à travers des cours généraux et des cours monographiques (sur de grandes périodes et régions ou sur des sujets plus spécifiques). Grâce aux différents (pro)séminaires l'étudiant-e commencera à développer les compétences techniques et analytiques, de communication écrite et orale, ainsi que de recherche individuelle et en groupe.

#### **4. Début et durée des études**

Les études de langue et littératures espagnoles en tant que branche à 30 crédits ECTS peuvent être choisies par les étudiant-e-s qui sont inscrit-e-s dans un programme principal dans une autre faculté de l'Université que celle des Lettres et sciences humaines ou en tant qu'études optionnelles. Elles ont une durée minimale de 6 semestres. Le début des études peut se faire autant au semestre d'automne qu'au semestre de printemps.

#### **5. Langue d'enseignement**

La langue d'enseignement est l'espagnol. Il n'y a pas de possibilité d'obtenir une mention bilingue.

#### **6. Structure du plan d'études**

Ce plan d'études est composé de deux modules : un module à 12 crédits ECTS avec des enseignements obligatoires (M1 : *Módulo de base*) et un module à 18 crédits ECTS, à l'intérieur duquel différentes possibilités sont offertes (M2 : *Módulo combinado*). En effet, le M2 est structuré en trois blocs, chacun avec un contenu différent et complémentaire de celui des autres : cours de littérature (*Bloc A*), cours d'histoire de la langue et de linguistique (*Bloc B*) et (pro)séminaires de littérature et philologie (*Bloc C*).

L'étudiant-e doit suivre les quatre unités d'enseignement qui composent le module M1, étant donné leur contenu : des connaissances fondamentales sur l'histoire littéraire et culturelle du monde hispanique. En revanche, l'étudiant-e bénéficie d'une grande liberté concernant le module M2 : il/elle choisira des unités d'enseignement jusqu'à l'obtention de 18 crédits ECTS. Le programme combine ainsi une structure claire et une flexibilité qui permet de satisfaire les intérêts et les besoins de formation de l'étudiant-e. Sauf exception particulière, la durée des cours et des (pro)séminaires est d'un semestre. Les unités d'enseignement d'un même module peuvent être suivies pendant des semestres différents. Les crédits ECTS, correspondant à la charge de travail, sont validés lorsque l'étudiant-e a accompli, dans le module concerné, l'ensemble des exigences requises.

## Tableau récapitulatif

**Légende des abréviations :**

M = module, C = cours, PS = proséminaire, E = exercice

Nom du module	Unité d'enseignement (UE)	ECTS UE	ECTS Module	
<b>M1: Módulo de base</b>	C: Introducción a la literatura española	3	<b>12 ECTS</b>	
	C: Introducción a las literaturas latinoamericanas	3		
	PS: Introducción al análisis literario	3		
	E: Gramática y redacción I	3		
<b>M2: Módulo combinado</b>	<b><u>Choisir les UE souhaitées jusqu'à l'obtention de 18 crédits ECTS</u></b>			
	<b>Bloque A: Cursos de Literatura</b>			
	- Literatura de la Edad Media	3	<b>18 ECTS</b>	
	- Literatura de los Siglos de Oro	3		
	- Literaturas latinoamericanas	3		
	<b>Bloque B: Cursos de Lengua</b>			
	- Historia de la lengua: orígenes – siglo XV	3		
	- Historia de la lengua: siglos XVI-XXI	3		
	- Lingüística contemporánea	3		
	<b>Bloque C: (Pro)seminarios</b>			
	- Textos literarios latinoamericanos	6		
	- Literatura medieval y/o de los Siglos de Oro	6		
	- Filología/Lingüística contemporánea	6		
- Literaturas latinoamericanas y/o española	6			
- Teoría y crítica	6			

## 7. Descriptif des modules

### **M1 : Módulo de base (12 crédits ECTS)**

Trois types d'enseignement composent ce module : deux cours, un proséminaire et un exercice. Le premier cours *Introducción a la literatura española* offre une connaissance de base du développement de la littérature espagnole insérée dans l'histoire générale de l'Espagne. Le deuxième cours *Introducción a las literaturas latinoamericanas* offre des connaissances de base sur le développement des littératures latino-américaines intégrées dans l'histoire générale de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le proséminaire *Introducción al análisis literario* permet d'acquérir les outils de critique littéraire indispensables pour les analyses de discours qui auront lieu tout au long des études. L'exercice *Gramática y redacción I* améliore l'expression orale et écrite (correction grammaticale, lexicale, style, propriété de langage, prose académique) dont l'étudiant-e devra montrer la maîtrise lors des travaux de proséminaire et des examens qui suivront. Les rapports entre littérature, culture et société sont mis en relief déjà à ce niveau.

### **M2 : Módulo combinado (18 crédits ECTS)**

Chaque étudiant-e choisit librement des unités d'enseignement parmi les trois blocs. Le premier des trois blocs qui composent ce module, *bloque A: Cursos de Literatura*, offre trois cours à choix, *Literatura de la Edad Media*, *Literatura de los Siglos de Oro* et *Literaturas latinoamericanas*, qui ont pour finalité la connaissance d'un grand chapitre de la littérature latino-américaine ou de l'Espagne médiévale ou moderne.

Le deuxième, *bloque B: Cursos de Lengua*, également composé de trois cours à choix, *Historia de la lengua: orígenes – siglo XV*, *Historia de la lengua: siglos XVI-XXI* et *Lingüística contemporánea*, permet de connaître une période de l'histoire de la langue espagnole ou de ses structures et variantes actuelles.

Le but du troisième, *bloque C: (Pro)seminarios*, est d'acquérir les compétences techniques et critiques nécessaires pour l'analyse des documents représentatifs de la tradition littéraire hispanique ou de sa réalité linguistique actuelle. L'étudiant-e décide quelle orientation donner à son étude en choisissant parmi les (pro)séminaires proposés : *Textos literarios latinoamericanos*, *Literatura medieval y/o de los Siglos de Oro*, *Filología/Lingüística contemporánea*, *Literaturas latinoamericanas y/o española* et *Teoría y crítica*.

## 8. Mobilité

Un-e étudiant-e soumis-e à ce plan d'études pourra acquérir un maximum de 9 crédits ECTS dans une autre université (que ce soit par le biais du programme BeNeFri ou autre). Concernant les

enseignements à suivre lors d'un séjour de mobilité ou dans le cadre de BeNeFri, l'accord préalable du responsable de programme sera nécessaire sous la forme d'un contrat pédagogique (Learning agreement). Sur la base du contrat pédagogique et des prestations réalisées, le département reconnaît les crédits ECTS obtenus.

## **9. Évaluation des prestations**

### **9.1 Évaluations et validation**

Toutes les évaluations sont notées. Les cours sont généralement évalués par un examen écrit d'environ 2 heures. Tout-e enseignant-e a néanmoins la possibilité d'organiser une épreuve orale ou une évaluation par contrôle continu ; dans ce cas, il ou elle en informe les étudiant-e-s au début de la période des cours.

Selon l'unité d'enseignement et le sujet traité, les (pro)séminaires et les exercices admettent différentes possibilités de validation (exemples : présentation orale + travail écrit, dossier d'exercices). Une participation active pendant tous les (pro)séminaires et les exercices est requise. Les évaluations se font par unité d'enseignement : aucune compensation ne sera possible.

Une présence régulière aux exercices et aux (pro)séminaires est obligatoire : plus de trois absences injustifiées entraînent un échec pour cet enseignement (l'étudiant-e devra alors suivre une nouvelle unité d'enseignement équivalente). Le/La responsable du programme décide du caractère justifié des absences.

La validation d'un module présuppose la réussite par l'étudiant-e de chacune des unités d'enseignement qui en font partie. La note de module est le résultat de la moyenne arithmétique des notes de chaque unité d'enseignement validée dans le module.

L'inscription au cours via le système informatique en vigueur est obligatoire pour suivre un enseignement, de même que l'inscription à l'examen est requise pour se présenter à un examen, toujours en respectant les délais annoncés par le Décanat. Concernant les (pro)séminaires, il est en plus recommandé de s'annoncer auprès de l'enseignant-e avant le début du semestre, afin d'avoir la possibilité de choisir une œuvre de manière anticipée et d'acquérir son propre exemplaire du livre.

Un examen ayant donné lieu à un échec peut être répété une fois, l'étudiant-e doit s'inscrire à chacune des tentatives. Un deuxième échec entraînera un échec définitif à l'unité d'enseignement. L'examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription au cours, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement. Dans les deux cas, un échec définitif à l'unité d'enseignement implique pour l'étudiant-e de suivre un nouveau cours ou (pro)séminaire pour une unité d'enseignement équivalente (sauf exceptions citées sous point 9.2). Par ailleurs, l'absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e équivaut à un échec, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, il/elle doit en informer par écrit le secrétariat du Département au plus tard 7 jours après la date de l'évaluation. Le Département décide du caractère justifié de l'absence (art. 19, alinéas

1 et 2 du Règlement bachelor/master du 8 mars 2018).

Le délai pour la validation (avec résultat positif) d'un travail écrit de (pro)séminaire est pour les (pro)séminaires suivis au SA, le 31 janvier de l'année académique suivante ; pour ceux du SP, le 30 juin de l'année académique suivante.

## **9.2 Échec définitif**

Un échec définitif à une des unités d'enseignement du module M1 mène à un échec définitif au programme d'études.

Le non-respect de la durée maximale des études prévue aux art. 7 et 34 du Règlement bachelor/master du 8 mars 2018 entraîne également un échec définitif au programme. En cas d'échec définitif, l'étudiant-e ne peut plus s'inscrire à des programmes de bachelor du Département d'Espagnol.

## **9.3 Note finale**

La note de module est le résultat de la moyenne arithmétique des notes de chaque unité d'enseignement validée dans le module. La note finale du programme correspond à la moyenne arithmétique des notes de chaque module.

## **10. Entrée en vigueur et dispositions transitoires**

Ce plan d'études entre en vigueur dès le semestre d'automne 2023 : les étudiant-e-s qui débutent leurs études d'espagnol lors dudit semestre y sont soumis sans exception. Ceux qui ont commencé leurs études au semestre d'automne 2022 ou au semestre de printemps 2023 ont la possibilité de continuer dans l'ancien plan ou d'adopter le nouveau avant le début du semestre de printemps 2024. Au semestre d'automne 2026, tous les étudiant-e-s soumis à une ancienne version de plan d'études doivent transiter obligatoirement dans ce plan d'études.